

Si le gouvernement du Canada avait montré un peu de souplesse dans les modalités de ses ententes avec les autres provinces, étant donné qu'il a pu modifier la période d'application du programme dans le cas de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, étant donné qu'il a pu ajuster le montant en cause dans le cas des provinces de l'Atlantique—et tous ces changements sont très sensés—pourquoi n'a-t-il pas pu faire preuve d'autant de souplesse dans le cas du Québec? En outre, vu les répercussions économiques que le programme doit avoir et si le programme ne doit pas créer des emplois seulement au Québec, mais aussi partout au Canada, pourquoi le gouvernement du Canada ne l'a-t-il pas accepté pour cette raison?

J'en reviens à la conclusion que j'ai mentionnée au début de mes observations, soit que la seule raison pour laquelle le parti libéral fédéral n'a pas accepté la proposition de la province de Québec, c'est qu'elle est gouvernée par le Parti Québécois. Le gouvernement fédéral éprouve une haine malade pour ce gouvernement et ne lui reconnaît aucune qualité. Je répète au ministre des Finances ce que j'ai dit plus tôt en français: je suis fermement convaincu que si cette proposition avait été faite par D'Arcy McKeough plutôt que par un homme appelé Parizeau, les libéraux fédéraux l'auraient acceptée en moins de cinq minutes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Pour terminer—et je ne plaisante pas—j'affirme que d'après ma propre expérience, et je ne suis à la Chambre que depuis dix ans, cette mesure pourrait être la plus néfaste pour les relations fédérales-provinciales. Nous sommes à une époque de notre histoire particulièrement dangereuse pour l'unité du pays. J'espère tout de même que les tensions qui se sont manifestées au Canada, dans la province de Québec et ailleurs, montrent que les Canadiens francophones et anglophones du Québec et du reste du pays s'opposent à l'unanimité au gouvernement libéral fédéral. Une telle opposition unifiée peut peut-être pousser le gouvernement fédéral à se demander pour une fois s'il n'a peut-être pas tort, à se dire que d'autres Canadiens voient peut-être dans cette mesure une dimension qu'il ne voit pas, que nous sommes nous aussi de bons fédéralistes, que Claude Ryan est un bon fédéraliste, qu'il peut y avoir des fédéralistes du Québec et d'ailleurs à la Chambre, des fédéralistes qui ne font pas de politique, et qui peuvent affirmer qu'ils ne sont pas d'accord avec les libéraux sans être pour autant séparatistes.

● (1552)

Si cette opinion presque unanime, tant chez les francophones que chez les anglophones du Canada, à l'exception du cabinet fédéral, peut avoir quelque influence, j'espère qu'au moins le ministre des Finances et le premier ministre—tous deux ont dit hier qu'ils étaient toujours disposés à négocier, à examiner des contre-propositions qui viendraient du Québec—auront le bon sens d'agir en conséquence. S'ils réussissent à conclure que ce qui est juste pour les autres provinces l'est aussi pour le Québec et que l'essentiel de la proposition du

Impôt sur le revenu—Loi

Québec coïncide avec l'essentiel du projet de loi, peut-être trouveront-ils une solution afin de passer à d'autres choses plus importantes, surtout des questions d'économie qui sont au cœur des préoccupations de tous les Canadiens.

A cette fin, monsieur l'Orateur, et pour donner le temps au gouvernement d'y réfléchir, je proposerais, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on supprime tous les mots après le mot «Que» et qu'on les remplace par les mots suivants:

«le bill C-56 ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais dans un mois à compter d'aujourd'hui».

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avant de prendre note de la motion et de la proposer à la Chambre, et comme l'honorable député m'a dit tantôt dans son discours qu'il me permettrait de lui poser une question, je voudrais lui en poser une qui pourrait peut-être clarifier un peu le discours.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député des compliments qu'il m'a adressés en disant que j'avais essayé d'innover et de faire preuve de souplesse. J'aimerais maintenant lui poser deux questions si la Chambre me le permet.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Chrétien: Comment le député peut-il affirmer que je ne suis pas assez souple à l'égard du Québec alors que ses représentants m'ont soumis leur proposition 48 heures après que les autres provinces avaient accepté la formule convenue? Ma deuxième question est celle-ci: Comment peut-il dire que je manque de souplesse alors qu'après avoir pris connaissance de la proposition de M. Parizeau, j'ai téléphoné à mes homologues des autres provinces pour leur demander si, à leur avis, je pouvais accepter la proposition du Québec, ceux-ci m'ayant répondu par la négative? Comment le député peut-il voir là un manque de souplesse?

M. Broadbent: Je ne comprends pas très bien la deuxième question.

M. Chrétien: Je demandais comment le député pouvait dire que je ne montrais pas assez de souplesse alors qu'après avoir reçu la proposition de M. Parizeau, j'ai appelé certains ministres des Finances provinciaux qui participaient...

M. Crosbie: Certains.

M. Chrétien: Oui, certains. Et je leur ai demandé si je pouvais accepter la proposition de M. Parizeau. J'ai appelé trois ministres des Finances et tous les trois m'ont dit que je ne pouvais accepter cette proposition car ce serait trahir l'accord que nous avons conclu.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je répondrai à ces deux questions car, si j'ai bien compris, au lieu de témoigner de la souplesse du ministre, elles confirment mon opinion. Toutefois, j'essaierai de dire pour quelles raisons je suis parvenu à cette conclusion.